

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-51

Séance du 02/07/2026

CONVENTION TRIPARTITE DE CESSION ORANGE VN OWF ET AVENANT N°28 A LA CONVENTION DE CESSION PRE-BLOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 02/07/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer le contrat tripartite de cession et de transfert des ouvrages à Orange relatif au transfert du parc de 413 commandes ainsi que l'avenant n°28 au contrat de cession des éléments du réseau pré-BLOM à Orange relatif au remboursement des frais engagés par Vienne numérique, tels que joints dans le rapport.

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé